

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N° 461

présenté par
M. Breton, Mme Corneloup, M. Ravier et Mme Genevard

ARTICLE 30

Rédiger ainsi l'alinéa 5 :

« *b*) Au 6° , les mots : « et d'ovocytes » sont supprimés ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il en est de même pour les dons d'ovocytes.